

## Compte rendu de la réunion de négociations au CCCA du mardi 27 septembre 2016 :



Les représentants de la CGT des CFA BTP étaient :

Nelly GREGOR et Emmanuel ROMANET.

### Ordre du jour :

1. Mutuelle
2. Loi Rebsamen et regroupement des IRP
3. Présentation certification DAAFA
4. Point sur la négociation des partenaires sociaux de la branche : accord « Stratégie des branches du BTP dans le champ Emploi-Formation »

### Participants :

Les OS (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC).

M. Didier BOUVELLE (secrétaire général CCCA-BTP).

Mme Véronique WACRENIER (responsable relations sociales et paie réseau).

Mme Pierrette FABIEN (relations sociales et paie réseau).

M. Stéphane BELLUCO (conseiller formation réseau).

Au préalable, Nelly demande à prendre la parole pour s'exprimer sur ce qui se passe en Languedoc-Roussillon depuis le décès de M. Momar SECK.

*Le drame qui a touché le CFA de Montpellier suite au suicide de son directeur a été un traumatisme pour l'ensemble des salariés de notre CFA. Les accusations dont nous faisons l'objet aujourd'hui, mon collègue élu et moi-même, sont une charge contre notre organisation syndicale. Le juge, le 12 septembre en renvoyant l'affaire devant le parquet, a pointé les manquements dans ce dossier en matière d'instruction. C'est très dur au quotidien de vivre avec ces accusations qui pèsent sur nos épaules, mais nous avons le soutien de l'ensemble des organisations syndicales régionales, notamment de la CFDT et de FO qui ont été à nos côtés durant cette période estivale difficile.*

*Je voudrais rajouter que ce n'est pas la professionnalisation du management qui va résoudre les problèmes que nous rencontrons dans les CFA en terme de management. Il faut privilégier la communication et l'écoute entre les directions et les IRP, arrêter de nous opposer, mais au contraire travaillons ensemble pour nos conditions de travail et un climat social apaisé sans perdre de vue nos apprentis qui doivent rester au cœur de nos préoccupations et à qui nous devons un enseignement et un encadrement social de qualité.*

*Je vous remercie de m'avoir donné la parole.*

M. Didier BOUVELLE, secrétaire général du CCCA-BTP depuis 4 mois, souhaite lui aussi prendre la parole pour partager sa vision de la situation du réseau.

Il note que le sentiment fort d'appartenance à ce réseau se retrouve confronté à des mutations fortes (BIM, règlementaires, taxe d'apprentissage, génération Z...). Le réseau est rythmé par les accords de branche, ce qui permet depuis peu une ouverture vers des activités plus diversifiées (formation continue...). Mais, c'est aussi un réseau fortement fragilisé par la baisse des effectifs depuis 2008. De cette date à 2014, on note une baisse de 31% des effectifs. En 2015, le réseau subit une nouvelle baisse de 9%. Au mieux pour 2016, on espère une stabilisation. Il est important de noter que les autres acteurs de la formation dans les métiers du bâtiment ont eux aussi vu leurs effectifs baissés, mais beaucoup moins que dans notre réseau. Cela peut s'expliquer par un manque progressif d'attractivité de nos centres de formation. Il ne faut aussi pas perdre de vue que le réseau a perdu 400 collaborateurs entre 2010 et 2015. Le modèle économique sur lequel on fonctionnait jusqu'à maintenant est fragilisé. Le coût apprenti a augmenté de 40% sur la même période. Il faut s'attendre à ce que les régions financent sur des indicateurs de performance, ce qui est déjà le cas sur l'Ile-de-France. L'appareil de formation est sous-exploité et le CCCA-BTP est mal perçu des acteurs territoriaux. Le climat social est parfois un peu tendu, ce qui est logique au vu des indicateurs anxigènes actuels.

M. Didier BOUVELLE affirme qu'il est urgent de repartir sur de nouvelles bases et de bâtir ensemble. Pour lui, les partenaires sociaux doivent être vus comme des partenaires stratégiques. Il propose des axes permettant ce développement :

- Identifier la force de nos CFA. Définir nos forces pour être visible et forts.
- Innover de manière permanente et mutualiser les innovations.
- S'ouvrir sur davantage de champ (formation continue, incubateurs entrepreneuriat, accueil de startup...). Nos centres doivent être des centres de professionnalisation. L'apprentissage doit tout de même rester le ferment de nos CFA.
- Changer à la marge les organisations. Il a pour ambition de construire un grand plan de professionnalisation des collaborateurs avec la mise en place d'une véritable GPEC dans les mois qui viennent. La GPEC doit être un outil opérationnel.

Le CCCA-BTP doit retrouver sa légitimité dans un nouveau positionnement. M. Didier BOUVELLE affirme qu'il est là pour relancer le réseau, pas pour le solder. Le CCCA-BTP doit faire sa révolution. C'est un enjeu collectif et solidaire. Rester à ce qui se fait aujourd'hui serait suicidaire. Le CCCA-BTP doit être en capacité de venir en soutien des associations pour qu'elles puissent se développer. Un nouveau plan stratégique sera présenté au prochain conseil d'administration. Il devrait aboutir pour la fin de premier trimestre 2017. Les acteurs territoriaux seront pleinement associés à ce travail. Ceci constitue un vrai changement de posture. Ce plan sera pluriannuel. Il souhaite associer les organisations syndicales, y compris dans la conception de la GPEC. Il réaffirme qu'on ne peut pas construire seul et qu'il faudra aligner les objectifs avec les moyens. Le CCCA-BTP doit être une force pour lever des fonds (Europe, PAI3...). C'est un chantier vaste et ambitieux qui attend le réseau.

Pour conclure, M. Didier BOUVELLE souhaite que l'on puisse travailler ensemble, avec une totale transparence et un accès aux informations. Il réaffirme la volonté pour le CCCA-BTP de considérer les organisations syndicales comme des partenaires à part entière.

## 1. Mutuelle :

La présentation est faite par M. Didier BOURGEOIS (PRO BTP). Il commence par un rappel sur notre contrat Santé :

### Le contrat Santé – Réseau CCCA BTP

- Contrat particulier, assuré par BTP Prévoyance
- Date de création : 1<sup>er</sup> juillet 2012
- Salariés assurés (dont maintien en droits gratuit) : 2 988 salariés
- Salariés assurés cotisants : 2905 salariés
- Contrat : Collèges Cadres - Etam
- Formule : Isolé – Duo - Famille
- Choix : Base - Option



Puis il aborde les comptes de résultats pour les premiers semestres 2015 et 2016 :

1er semestre 2015 vu au 30/06/2015												
	Formule	Effectifs moyens de cotisants	Cotisations brutes	TSA	TSCA	Frais de gestion	Réassurance	Cotisations nettes	Prestations	PSAP	Prestations totales	P/C
Ensemble du personnel	Base	2146	1 310 874 €	81 011 €	72 562 €	92 584 €	6 388 €	1 058 328 €	1 058 925 €	190 606 €	1 249 531 €	118%
	Option	786	598 097 €	36 962 €	33 108 €	42 242 €	2 915 €	482 870 €	593 328 €	106 799 €	700 127 €	145%
<b>TOTAL</b>		<b>2932</b>	<b>1 908 971 €</b>	<b>117 973 €</b>	<b>105 670 €</b>	<b>134 826 €</b>	<b>9 303 €</b>	<b>1 541 198 €</b>	<b>1 652 253 €</b>	<b>297 405 €</b>	<b>1 949 658 €</b>	<b>127%</b>

1er semestre 2016 vu au 30/06/2016												
	Formule	Effectifs moyens de cotisants	Cotisations brutes	TSA	TSCA	Frais de gestion	Réassurance	Cotisations nettes	Prestations	PSAP	Prestations totales	P/C
Ensemble du personnel	Base	1732	799 628 €	44 263 €	49 417 €	56 476 €	3 897 €	645 575 €	813 587 €	138 310 €	951 897 €	147%
	Option	1173	695 896 €	38 521 €	43 006 €	49 149 €	3 391 €	561 828 €	719 308 €	122 282 €	841 591 €	150%
<b>TOTAL</b>		<b>2905</b>	<b>1 495 524 €</b>	<b>82 784 €</b>	<b>92 423 €</b>	<b>105 625 €</b>	<b>7 288 €</b>	<b>1 207 403 €</b>	<b>1 532 895 €</b>	<b>260 592 €</b>	<b>1 793 488 €</b>	<b>149%</b>

Il nous alerte sur le rapport P/C (prestations/cotisations) qui se dégrade fortement. Il passe de 127% à 149%. M. Didier BOURGEOIS l'explique surtout par la baisse des cotisations et trois raisons en sont à l'origine :

- Un calcul des cotisations sur la consommation de 2014.
- Cinq régions ont changé de catégorie. Elles sont passées de « uniforme famille » à « isolé – duo – famille ».
- Une baisse des tarifs de cotisation à la demande du CCCA.

L'unanimité des participants rejettent les explications de M. Didier BOURGEOIS et rappellent qu'ils ont alerté PRO BTP sur la dérive qui pourrait apparaître en baissant les cotisations de plus de 20% au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les organisations syndicales dénoncent des erreurs de la PRO BTP, le manque de communication de documents et/ou de documents incomplets ou jamais présentés de la même manière d'une année sur l'autre.

En conclusion, sur notre contrat actuel, M. Didier BOURGEOIS propose une augmentation de 25% des cotisations dans l'objectif de revenir à l'équilibre dans les années à venir. Pour retrouver un contrat à l'équilibre dès maintenant, il faudrait augmenter les cotisations de 50%.

Les organisations syndicales en prennent note et feront connaître leur réponse au CCCA-BTP une fois l'intervention de M. Didier BOURGEOIS terminée.

L'intervention de M. Didier BOURGEOIS continue cette fois-ci sur une proposition faite sur un contrat de gamme (le S4/P4) à la demande du CCCA-BTP. Des fichiers comparant les garanties et les cotisations entre notre contrat actuel et ce contrat de gamme ont été transmis en amont aux représentants syndicaux. Des demandes de précision sont faites. Les tableaux ne prennent pas en compte les bases de remboursement du contrat responsable 2017. Ceci fausse l'analyse que l'on peut en avoir. De même, les tarifs proposés ne sont pas officiels puisque pas encore passés en conseil d'administration de PRO BTP. Les organisations syndicales estiment que la PRO BTP n'est pas sérieuse.

M. Didier BOURGEOIS quitte la réunion. Les organisations syndicales font part de leur volonté. Elles souhaitent avoir un contrat pleinement responsable et en adéquation avec les attentes des salariés. Elles répètent qu'elles ont alerté collectivement sur la baisse de tarification de 20% et ne peuvent donc pas accepter une hausse de 25%. Celle-ci aurait un impact sur les comptes des associations et sur les salariés.

M. Didier BOUVELLE rappelle que les choses doivent se faire en 2 temps :

- La négociation sur la hausse ou non des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- La négociation sur le futur contrat santé.

Les organisations syndicales donnent leur position sur le premier point : 0% d'augmentation. Les salariés du réseau n'ont pas à subir les errements de la PRO BTP.

M. Didier BOUVELLE en prend note et dit qu'il va se renseigner sur les recours éventuels que la PRO BTP pourrait éventuellement exercer (rupture du contrat...).

Les organisations syndicales présentent les éléments pour le cahier des charges en vu de l'appel d'offre pour le futur contrat santé :

<b>PRESTATIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer les médecines douces.</li> <li>✓ Intégrer des subdivisions dentaires.</li> <li>✓ Revoir les plafonds.</li> <li>✓ Contrat responsable à 100%.</li> </ul>
<b>COTISATIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintien des 3 tarifications (duo – isolé – famille).</li> <li>✓ Base renforcée, attractive et suffisante. Si option, elle doit être hors contrat et légère.</li> </ul>
<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintien de l'âge des ayants droits jusqu'à 25 ans avec extension aux pays de la CEE.</li> <li>✓ Maintien et/ou extension de la portabilité.</li> </ul>
<b>SERVICES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mode de gestion du contrat : national, régional, local.</li> <li>✓ Accès dématérialisé : site internet, application dédiée...</li> <li>✓ Prévention et outils de communication.</li> </ul>
<b>SUIVI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pyramide des âges.</li> <li>✓ Statistiques complètes sur les assurés (y compris par catégorie).</li> <li>✓ Tableaux de comptes de résultats détaillés.</li> <li>✓ Délais de communication.</li> <li>✓ Recours aux réseaux mutualistes.</li> </ul>

Les organisations syndicales souhaitent éviter toute mauvaise surprise et veulent une bonne gestion commune. Elles rappellent aussi au CCCA-BTP les délais opérationnels. Le futur prestataire devrait être choisi à la fin du premier trimestre 2017 au plus tard.

M. Didier BOURDELLE remercie les organisations syndicales pour leur travail et rappelle que le dialogue social est déterminant pour avancer ensemble.

Tous les participants refusent un futur contrat avec clause de recommandation. Ceci compliquerait sérieusement l'appel d'offre.

Un travail de chiffrage des garanties va être fait pour pouvoir effectuer des comparaisons cohérentes. Il faut donc que tout le monde se mette d'accord d'ici un mois sur la couverture envisagée.

## **2. Loi Rebsamen et regroupement des IRP :**

Un document est projeté. Il est présenté par Mme Véronique WACRENIER. Il a été transmis par mail aux participants.

*La préconisation du CCCA-BTP est claire : maintien de l'organisation actuelle avec un CE régional et des DP et CHSCT dans chaque CFA. Cette information a été communiquée aux secrétaires généraux des associations régionales au printemps dernier.*

Nelly prend la parole et expose son expérience de la DUP sur la région Languedoc-Roussillon. Les journées dédiées aux réunions DP/CE sont longues et le lien avec les directions de chaque établissement est en train de disparaître puisque c'est le secrétaire général qui gère les questions de DP.

M. Didier BOUVELLE rappelle que le CCCA-BTP a lutté pour que cette DUP ne se mette pas en place mais qu'il n'a pas été écouté.

## **3. Présentation certification DAAFA :**

Un document est projeté. Il est présenté par M. Stéphane BELLUCO. Il a été transmis par mail aux participants.

Le dispositif durera plus longtemps (22 mois). En cas d'échec, il y aura la possibilité de le repasser pendant 2 ans. Cette certification se fait en collaboration étroite avec le CNAM. Un maître d'apprentissage sera présent lors de l'entretien de validation.

Les conditions de mise en œuvre sont disponibles sur le portail intranet du CCCA-BTP :

<http://site.ccca-btp.net/reseau/ressources/daffa/2016/Pages/accueil.aspx>

Le CCCA-BTP rappelle que des volumes horaires sont prévus pour la certification DAAFA. Il y a donc 40h de T3 en première année et 40h de T3 en deuxième année, soit un volume total de 80h sur les 2 années de formation.

Une présentation de ce dispositif sera faite par un conseiller en formation du CCCA-BTP dans chaque CoDir régional.

Le CCCA-BTP souhaiterait étendre ce dispositif en l'adaptant pour les animateurs et les équipes de direction. A terme, tous les dispositifs d'accueil seraient concernés.

#### **4. Point sur la négociation des partenaires sociaux de la branche : accord « Stratégie des branches du BTP dans le champ Emploi-Formation »**

M. Didier BOUVELLE fait part de son inquiétude sur la pérennisation des financements. Si le CCCA-BTP fait acte de dynamisme et de volontariat, l'avenir sera potentiellement moins sombre. Si on ne fait rien, les choses vont très rapidement se compliquer.

Un avenant à l'accord de branche de 2004 portant sur l'emploi, la formation et la qualification a été signé par l'ensemble des partenaires sociaux le 29 juin 2016.

Dans cet avenant, les partenaires sociaux de la branche soulignent leur volonté d'une politique ambitieuse concernant les jeunes, les salariés et les demandeurs d'emploi. Pour cela, ils décident de mutualiser les services de Constructys et du CCCA-BTP avec l'appui de l'observatoire des métiers en ce qui concerne les études, la communication, les supports d'informations, la certification et le financement de la formation.

C'est une politique ambitieuse pour les salariés de la branche, les jeunes et les demandeurs d'emploi avec un besoin de reconnaissance des compétences tant pour les salariés que les entreprises.

*Nelly et Manu*